

Chapitre 1

Rapport de l'étude sur l'état actuel des VBG et sur les préoccupations
existantes dans chaque pays participant

1. Présentation de l'étude

1.1. Objectifs de l'étude

Elle a pour but d'appréhender et analyser l'état actuel, les préoccupations et les besoins relatifs à la violence basée sur le genre (ci-après « VBG »), et de s'en servir pour poursuivre les réflexions sur le programme d'échange organisées dans le cadre du « Programme d'échange pour les femmes en Asie, dans le Pacifique et les pays africains en 2020 : En vue d'éliminer les violences basées sur le genre ».

1.2. Présentation de l'étude

Deux types d'études sur la VBG ont été réalisés sur les pays participants : 1. Recherche documentaire (travail de recherche à partir de sources secondaires), et 2. Étude des besoins en vue de l'élaboration du programme d'échange (questionnaire écrit auprès des organismes gouvernementaux et questionnaire oral effectué en ligne auprès des organismes d'aide, tels les ONG).

1.3. Étude de base

Elle a consisté à collecter des informations à partir de sources secondaires (documents existants et recherches internet) sur le système juridique, les politiques et le plan d'action national (dénomination et présentation générale), sur le code pénal et autres réglementations, les politiques publiques de soutien aux victimes, le ministère ou agence en charge de la VBG, l'organisme de coordination, etc.

1.4. Questionnaire auprès des organisations gouvernementales

1) Sujets

Un questionnaire a été réalisé, avec comme sujets de l'étude deux organisations gouvernementales en charge de la VBG dans chacun des 6 pays participants de la région Afrique (Namibie, Sierra Leone, Burkina Faso, RDC, Madagascar, Mali). Les pays de la région Asie-Pacifique (Philippines, Australie, Japon) n'ont pas été concernés car il y a suffisamment d'information disponible.

(A) Mécanisme gouvernemental mis en place pour la promotion de l'égalité des genres et dont le rôle est central dans l'élaboration des politiques en matière de VBG (ci-après « organisation gouvernementale A »)

(B) Organisation gouvernementale mettant en place des programmes de soutien aux victimes de VBG (ci-après « organisation gouvernementale B »)

2) Méthode

Nous avons fait une demande pour un questionnaire auprès des gouvernements concernés à travers les missions diplomatiques du Japon à l'étranger. Nous avons reçu des réponses de la part de 10 organisations pour les 6 pays (6 organisations gouvernementales A et 4 organisations gouvernementale B).

3) Contenu

Organisation gouvernementale A : présentation de l'organisation, principales lois et politiques sur la VBG,

mécanismes de coopération et de coordination, sanctions pénales, système public de soutien, système de coordination et de référencement, problèmes liés à la mise en place des aides, exemples de réussite, impact de la pandémie de coronavirus et mesures, perspectives pour l'avenir

Organisation gouvernementale B : présentation de l'organisation, présentation des aides, système de coordination et de référencement, problèmes liés à la mise en place des aides, exemples de réussite, impact de la pandémie de coronavirus et mesures, perspectives pour l'avenir

1.5. Questionnaire oral auprès des organismes d'aide

1) Sujets

Ce questionnaire oral a été effectué auprès de 2 ou 3 organismes d'aide pour chacun des 6 pays de la région Afrique, pour un total de 16. Ces organismes ont été sélectionnés sur recommandation du bureau de l'UNFPA des pays concernés, avec comme conditions l'existence d'activités de soutien envers les victimes de VBG, et une implication forte, par rapport aux autres ONG, dans le domaine de la VBG.

2) Méthode

Questionnaire oral effectué en ligne.

3) Contenu de l'étude

L'étude s'est concentrée sur les activités principales de soutien de chaque organisme, les coopérations et réseaux nationaux et internationaux, les problèmes, les exemples de réussite, l'impact de la pandémie de coronavirus, les perspectives pour le futur, etc.

2. Résultat de l'analyse

2.1. Problèmes rencontrés par les organisations gouvernementales dans l'exercice des mesures de lutte contre la VBG

1) Problèmes auxquels font face les organisations gouvernementales

À partir des réponses obtenues de la part de 6 des organisations gouvernementales A et B, nous avons pu identifier des problèmes relatifs aux politiques et aux systèmes, des problèmes de coordination, des problèmes relatifs à l'exercice des mesures d'aide et aux normes socioculturelles (tableau 1-1).

Tableau 1-1 : Problèmes relatifs à l'exercice des mesures d'aide et auxquels font face les organisations gouvernementales (d'après les réponses au questionnaire¹)

Domaine	Problèmes	Nombre d'organisations
Politiques et institutions	Problèmes dans la loi	4
	Problèmes lié au système, administratif ou autre	4

¹ D'après les résultats du questionnaire ; il ne s'agit pas du point de vue du gouvernement japonais.

	Mise en œuvre insuffisante des lois et politiques	5
Coordination et référencement	Mauvais fonctionnement du circuit de référencement (déroulement de l'aide) du pays	6
	Impossibilité de coordonner l'aide avec d'autres organismes et institutions	4
Mise en place des mesures d'aide	Manque de personnel	4
	Manque de formations	4
	Manque de capitaux	5
	Développement insuffisant de l'environnement de travail	6
Normes socioculturelles	Habitudes et perceptions discriminatoires envers les femmes et les victimes fortement ancrées dans la société	6

2.2. Problèmes rencontrés par les organismes d'aide dans l'exercice des mesures de lutte contre la VBG

1) Problèmes auxquels font face les organismes d'aide

Parmi les problèmes auxquels font face les organismes d'aide (ONG, etc.), nous avons sélectionné et classé les points sur lesquels ils ont particulièrement insisté, ou ceux qui semblent caractéristiques. Ils sont regroupés de façon synthétique dans le tableau 1-2.

Tableau 1-2 : Problèmes liés à la mise en œuvre des mesures de soutien aux victimes
(d'après les réponses à l'enquête²)

Domaines	Problèmes principaux
Politiques et institutions	<ul style="list-style-type: none"> • Problèmes liés au système : capacités de la police et de la justice insuffisantes, retard ou lenteur du processus juridique, légèreté des peines, etc. • Système financier pas adapté à la situation : cycles financiers trop courts par rapport au temps nécessaire pour les mesures d'aide, impossibilité d'utiliser de façon souple les fonds (limitation des activités auxquelles sont alloués des fonds), etc. • Pas de cadre institutionnel, y compris les espaces sûrs réservés aux femmes (« safe space ») et les centres de services intégrés. • Pas d'institut de recherche médico-légale³.
Coordination et référencement	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de la coordination avec les organismes extérieurs, que ce soit la police, la justice, etc. • Efficacité insuffisante des mécanismes de coordination.
Mise en place des mesures d'aide (finance, RH, logistique)	<ul style="list-style-type: none"> • Dépendance aux dons financiers. Difficulté de lever des fonds. • Manque de personnel et capacités insuffisantes. • Environnement de travail inexistant, insuffisance des moyens de transport. • Insuffisance de l'aide pour la réinsertion sociale, insuffisance d'une aide globale. • Difficulté à atteindre les populations dans les zones isolées ainsi que les réfugiés.
Normes socioculturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Influence du patriarcat, pensées et attitudes discriminatoires envers les femmes. • Obstacles aux aides et autres activités en raison de discriminations et préjugés fondés sur des normes socioculturelles. • Politiques et institutions influencées par les normes socioculturelles.

2.3. Suggestions pour la planification du programme d'échange de 2021/22

Étudier avec les gouvernements et organismes d'aide de chaque pays les procédés et politiques les plus efficaces et adaptés à chaque situation, afin de les mettre en œuvre pour l'aide aux victimes. Les problèmes rencontrés lors de l'exercice des mesures d'aide sont différents, selon qu'il s'agit d'organisations gouvernementales ou d'organismes d'aide, en raison de leur position et leur fonctionnement, mais dans les deux cas, ils ont en commun

² D'après les réponses à l'enquête ; il ne s'agit pas du point de vue du gouvernement japonais.

³ Établissement dans lequel les examens médicaux nécessaires aux enquêtes criminelles et au tribunal peuvent être réalisés.

des ressources limitées.

Il est possible d'identifier et classer les problèmes et préoccupations selon quatre domaines : 1) Politiques et institutions, 2) Coordination et référencement, 3) Mise en place des mesures d'aide, et 4) Normes socioculturelles.

3. L'état actuel de la VBG dans les pays participants

Ci-après, nous avons compilé la situation actuelle de la VBG ainsi que les principaux points du système juridique et des politiques concernant la VBG dans chaque pays participant. Les informations ainsi notées ont été obtenues^{4,5} à partir de l'étude de base, des questionnaires auprès des organisations gouvernementales et des organismes d'aide (développés ci-dessus) ainsi que des présentations effectuées par les participants lors des réunions d'échange d'informations et d'opinions en ligne, qui font l'objet du chapitre suivant.

⁴ Le tableau du statut socio-économique a été réalisé à partir d'indicateurs publics afin d'aider à la compréhension du contexte autour de la VBG. Pour des détails, référez-vous à la page 34.

⁵ Les contenus ont été vérifiés par les responsables des organisations gouvernementales de chaque pays.



Japon

I. Ministère concerné

Mécanisme national chargé de l'égalité des genres	Bureau de l'égalité des sexes, Cabinet du Japon
Organe gouvernemental en charge des GBV	Division de la lutte contre les violences basées sur le genre, Bureau de l'égalité des sexes, Cabinet du Japon
Principaux organes gouvernementaux concernés	Ministère de la Santé publique et du Travail, agence nationale de la Police, ministère de la Justice, etc
Organisation de coordination contre les violences basées sur le genre au niveau national	Conseil de l'égalité des sexes

II. Législation et politiques

Traités internationaux		
Nom	Année de ratification	
Convention su l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)	1985	
Législation nationale		
Nom	Année d'établissement	Généralités
Loi portant sur la prévention des dommages causés par la fourniture des images privées	2014	Loi de prévention contre la vengeance par la pornographie, dite ordinairement. En punissant les actes de fourniture des images privées, elle permet de prévenir les dommages causés par la violation de l'honneur individuel et de la sécurité de la vie privée et le développement d'autres dommages.
Loi de prévention des violences causées par les conjoints et protection des victimes	2001	Loi de protection contre les violences des conjoints. En améliorant l'organisation des systèmes de signalement des violences entre les conjoints, de consultation, de protection et d'appui à l'autonomisation des femmes, cette loi permet de prévenir la violence des conjoints et de protéger les victimes. Elle inclut les ordres donnés par le tribunal tels que l'ordre de protection.
Loi sur la prévention des sévices sur les enfants	2000	Grâce aux mesures telles que l'interdiction des sévices sur les enfants, leur prévention et leur découverte précoce, la protection des enfants et le soutien à leur indépendance, cette loi promeut les mesures de prévention des sévices sur les enfants et défend l'intérêt des droits des enfants.

Loi sur le contrôle des actes de harcèlement	2000	En définissant la réglementation nécessaire aux actes de harcèlement et les mesures de soutien aux victimes, elle a pour objet de prévenir l'apparition des dommages physiques, de protéger la liberté et l'honneur de l'individu et de contribuer à la sécurité et à la tranquillité de la population
Politique et plan		
Désignation de politique et de plan	Année d'établissement	Généralités
5 ^{ème} plan de base de l'égalité des sexes (2021-2025)	2020	Plan d'actions qui établit les mesures selon la loi. Il s'agit des mesures pour éliminer toutes les violences contre les femmes ¶ (1) création d'un cadre institutionnel et juridique pour la prévention et l'élimination des violences contre les femmes, (2) promotion des mesures contre les crimes et les violences sexuelles, (3) encouragement des dispositions contre les violences sexuelles à l'égard des jeunes et des enfants, (4) promotion de la prévention des violences par les conjoints et protection des victimes, (5) promotion des mesures contre les harceleurs, (6) promotion des mesures contre le harcèlement sexuel, (7) promotion des mesures contre la traite et (8) mesures contre la violence en ligne faites aux femmes.¶

III. Mesures gouvernementales

Mesures	Organisme gouvernemental	Généralités
Centre de consultation et soutien aux victimes des violences des conjoints	Administration centrale du Cabinet	Pour assurer la prévention des violences entre les partenaires et la protection des victimes, on leur présente les organisations de consultation et de conseils. Ce centre offre les aides suivantes : donner des informations et communiquer avec les organisations concernées pour assurer la sécurité et la protection temporaire en cas d'urgence, ainsi que le soutien à l'indépendance, l'ordre de protection et l'utilisation de l'abri des femmes.
Centre de soutien centralisé pour les victimes des VBG	Administration centrale du Cabinet	En offrant un soutien global (le traitement gynécologique, le soutien psychologique tels que la consultation et le conseil, l'aide à l'enquête de police et le soutien juridique) dans un seul endroit autant que possible, il permet de réduire le fardeau physique et moral des victimes, de rétablir leur santé, de promouvoir l'appel à la police et de prévenir les dommages potentiels.
Orientation de renforcement des	Administration centrale du Cabinet,	Elle détermine « la période de renforcement concentré des mesures contre les crimes et les violences sexuelles » pour une

mesures contre les crimes et les violences sexuelles	administration centrale de la Police, ministère de la Santé et du Travail, ministère de la Justice, etc	durée de 3 ans depuis 2020 afin de faire évoluer rapidement le droit pénal, le renforcement de l'aide aux victimes et la consolidation des mesures pour les victimes et de l'éducation et de la sensibilisation.
------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

IV. Situation actuelle des VBG

- ♦ Proportion des femmes ayant connu des violences physiques et sexuelles dans leur vie (de 15 à 49 ans) : Pas de donnée⁶
- ♦ Proportion des femmes ayant connu des violences physiques et sexuelles au cours des 12 derniers mois (de 15 à 49 ans): pas de donnée⁶

Selon les données de la police et des centres de consultation, le nombre de consultations pour des violences conjugales augmente. De plus on constate une forte augmentation des violences dans les fréquentations et faites aux lycéennes qui travaillent dans les établissements de plaisir, ce qui pose des problèmes chez les jeunes ces dernières années⁷.

Référence: Situation sociale et économique

RNB par habitant (US dollars) (2019)	41.710	Indice des femmes, de la paix et de la sécurité humaine (2019 - 2020)	0,823 (29 ^{ème})
Indice de Développement Humain (IDH) (2019)	0,919 (19 ^{ème})	Indice sexospécifique du développement humain (2019)	0,978 (Groupe 1)
Indicateur « Institutions Sociales et Égalité femme-homme » (2019)	24% (Bas)	Indice mondial d'écart entre les sexes (2020)	0,652 (121 ^{ème})
Taux de participation à la main d'œuvre (2019)	Femmes : 52,7 % Hommes : 71,3 %	Taux de participation à la main d'œuvre des femmes par rapport aux hommes (2019)	73,0 %
Taux de scolarisation des femmes par rapport aux hommes (2018)	103,2 %	Taux d'alphabétisation des plus de 15 ans ⁸	Femmes : 99,0 % Hommes : 99,0 %
Pourcentage de femmes satisfaites par le planning familial concernant l'accès à des moyens contraceptifs modernes (2017)	60,1 %	Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances) (2017)	5
Sex-ratio à la naissance (2015-2020)	1,06	Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement (2020)	9,9 %

⁶ UN Femmes. (2016). Données globales sur VAW. Retenues le 4 février 2021, à partir de <https://evaw-global-database.unwomen.org/en>

⁷ Rapport sur les violences sexuelles par l'association d'étude spécialisée. Retenues le 4 février 2021, à partir de <https://www.gender.go.jp/kaigi/senmon/boryoku/index-bo.html>

⁸ Forum de l'économie mondiale. (2019). Rapport de l'écart des sexes dans le monde 2020.



Le Commonwealth d'Australie⁹

I. Ministère concerné

Mécanismes national chargé de l'égalité des genres	Bureau pour les Femmes, Département du Premier Ministre et du Cabinet (au niveau fédéral)
Organe gouvernemental en charge des VBG (la Victoria)	Family Safety Victoria (nom de l'organisme qui promeut la réforme en matière de la lutte contre les violences familiales auprès du Ministre de la Prévention des Violences Familiales du gouvernement de l'État de Victoria)
Principaux organes gouvernementaux concernés (la Victoria)	Ministère des Familles, de l'Équité et du Logement, Respect Victoria, Ministère de la Justice et de la Sécurité communautaire, Département du Premier Ministre et du Cabinet, etc.
Organisme de coordination VBG au niveau étatique	Établissement national australien de recherche sur la sécurité des femmes, etc.

II. Législation et politiques

Traités internationaux		
Nom	Ratification	
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)	1983	
Législation nationale		
Nom	Année d'établissement	Généralités
Loi modifiée sur les crimes (atteintes sexuelles) de 2016 (la Victoria)	2016	La modification de la loi porte sur une définition plus précise et large des « infractions sexuelles contre les enfants » pour la mise en place d'un cadre permettant de combattre les différentes formes d'infractions, telles que le viol et l'agression sexuelle sur mineurs, les actes sexuels devant les enfants.
Droit de la famille modifié (violences familiales) (au niveau fédéral)	2011	Les violences familiales ¹⁰ sont définies comme comportements violents et/ou menaçants qui forcent, contrôlent ou effraient les membres de la famille.

⁹ Le Commonwealth d'Australie étant composé de six États et deux territoires intérieurs, chaque État dispose de son propre parlement et sa propre constitution. Il ne sera question ici que des initiatives prises par l'État de Victoria.

¹⁰ A noter qu'en Australie, on emploie le terme « violence familiale » au lieu de « DV (violence domestique) ».

Loi sur la prévention des violences familiales (la Victoria)	2008	Elle prévoit notamment l'émission des ordonnances pour assurer la protection de la victime contre la violence familiale. L'émission d'une telle ordonnance peut être demandée par la victime, sa famille ou la police.
Politiques et plans		
Nom	Année d'établissement	Généralités
Plan national pour la réduction de la violence contre les femmes et leurs enfants 2010-2022 (au niveau fédéral)	2011	En établissant un plan d'action tous les trois ans, ce plan national vise les six objectifs suivants : 1) communautés sûres et sans violence, 2) relations respectueuses entre conjoints, 3) renforcement des capacités des communautés indigènes dans la prévention des violences, 4) fourniture de services adaptés aux besoins des femmes et de leurs enfants victimes de violences, 5) réponse judiciaire effective et 6) mettre un terme aux violences de l'auteur et engager sa responsabilité.
Plan d'action pour la stratégie de prévention (2018-2021) (la Victoria)	2017	Il s'agit d'une stratégie de prévention des violences familiales. L'accent est mis sur les facteurs qui favorisent l'inégalité ou les comportements violents, les interventions anticipées et les préventions.

III. Mesures gouvernementales

Mesures	Organisme gouvernemental	Généralités
1800RESPECT (Tout le pays)	Ministère des Services Sociaux	Conseil téléphonique gratuit 24h/24. Il propose des services de consultation et de renseignement concernant les violences familiales et sexuelles.
Safe Steps (Tout l'État de Victoria)	Gouvernement de l'État de Victoria	Service d'intervention d'urgence pour les violences familiales dans l'ensemble de l'État. Ouvert 24h/24 pour le conseil téléphonique, il offre des services concernant l'évaluation des risques, la planification de la sécurité, les soutiens matériels et moraux, ainsi que la protection d'urgence temporaire ou l'information.
Orange Door	Police de Victoria	Service de guichet unique destiné à toutes les personnes, femmes, enfants, auteurs, aborigènes ¹¹ , ayant besoin de l'accompagnement relatif aux violences familiales.

¹¹ Population autochtone de l'Australie

IV. Situation actuelle des VBG

- ♦ Proportion des femmes ayant connu des violences physiques et sexuelles dans leur vie (de 15 à 49 ans) : 23 %¹²
- ♦ Proportion des femmes ayant connu des violences physiques et sexuelles au cours des 12 derniers mois (de 15 à 49 ans) : 2 %¹²

En moyenne, chaque semaine une femme est tuée par son partenaire actuel ou précédent¹³. Environ une femme australienne sur cinq a été victime de violence sexuelle (1,70 millions de femmes au total). 82 % des femmes ayant subi des violences de la part de leur partenaire actuel ne l'ont pas signalé à la police¹⁴.

Référence : Situation sociale et économique

RNB par habitant (US dollars) (2019)	55.100	Indice des femmes, de la paix et de la sécurité humaine (2019/2020)	0,844 (22 ^{ème} rang)
Indice de Développement Humain (IDH) (2019)	0,944 (8 ^{ème} rang)	Indice sexospécifique du développement humain (2019)	0,976 (Groupe 1)
Indicateur « Institutions Sociales et Égalité femme-homme » (2019)	16 % (Très bas)	Indice mondial d'écart entre les sexes (2020)	0,731 (44 ^{ème} rang)
Taux de participation à la main d'œuvre (2019)	Femmes : 60,3 % Hommes : 70,9 %	Taux de participation à la main d'œuvre des femmes par rapport aux hommes (2019)	84,7 %
Taux de scolarisation des femmes par rapport aux hommes (2018)	100,8 %	Taux d'alphabétisation des plus de 15 ans ¹⁵	Femmes : 99,0 % Hommes : 99,0 %
Pourcentage de femmes satisfaites par le planning familial concernant l'accès à des moyens contraceptifs modernes (2017)	83,1 %	Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances) (2019)	6
Sex-ratio à la naissance	1,06	Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement (2020)	30,5 %

¹² UN Women. (2016). Global Database on VAW. Retrieved on February 4, 2021, from <https://evaw-global-database.unwomen.org/en>

¹³ Our Watch. (2021). Quick facts. Retrieved on February 4, 2021, from <https://www.ourwatch.org.au/quick-facts/>

¹⁴ Australian Bureau of Statistics. (2017). Personal Safety Australia 2016

¹⁵ World Economic Forum. (2019). *Global Gender Gap Report 2020*.



République des Philippines

I. Ministère concerné

Mécanismes national chargé de l'égalité des genres	Commission sur les femmes des Philippines (composée en particulier de représentants du Gouvernement, du monde universitaire et des ONG)
Organe gouvernemental en charge des VBG	Conseil inter-agences sur la violence contre les femmes et leurs enfants ¹⁶
Principaux organes gouvernementaux concernés	Ministère de la protection sociale et du développement, Ministère de la santé, Ministère de l'éducation, Ministère du travail et de l'emploi, Police nationale des Philippines...
Organisme de coordination VBG au niveau étatique	Conseil inter-agences sur la violence contre les femmes et leurs enfants

II. Législation et politiques

Traités internationaux		
Nom	Ratification	
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)	1981	
Législation nationale		
Nom	Année d'établissement	Généralités
Loi contre la violence à l'égard des femmes et de leurs enfants	2004	Elle interdit la violence physique, psychologique, économique et sexuelle à l'égard des femmes et de leurs enfants.
Loi contre le viol	1997	Aux termes de cette loi, les viols entre conjoint et entre proches parents sont punis d'une peine de prison à vie.
Loi déclarant illicite le harcèlement sexuel (dans le travail et l'enseignement, la formation, etc)	1995	Elle prévoit que tout employeur a l'obligation de créer un comité sur le décorum et l'investigation, de prévenir et éviter le harcèlement sexuel, ainsi que de donner les moyens de régler et de poursuivre en justice.

¹⁶ Il est composé de 12 organismes : Ministère de l'éducation, Ministère de la santé, Ministère de la justice, Ministère du travail et de l'emploi, Ministère de la protection sociale et du développement, Ministère de la gouvernance locale, Police nationale des Philippines, Bureau national d'investigation, Commission sur les femmes des Philippines, Comité régional de lutte contre les catastrophes, Commission des droits de l'homme et Conseil pour le bien-être des enfants.

Politiques et plans		
Nom	Année d'établissement	Généralités
Plan pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes 2019-2025	2019	Plan national d'action en vue de renforcer l'autonomisation des femmes, surtout celles vivant dans la pauvreté et celles qui sont marginalisées
Loi sur l'assistance et la protection des victimes de viol	1998	La loi prévoit la mise en place, dans tous les États et toutes les collectivités, de centres de guichet unique offrant des services médicaux, de police, de ministère public et de travailleurs sociaux.

III. Mesures gouvernementales

Action	Organisme gouvernemental	Généralités
Centres pour les victimes de viol	Ministère de la protection sociale et du développement	Centres de guichet unique offrant des services de médicaux, de police, de ministère public et de travailleurs sociaux dont les victimes peuvent bénéficier.
Bureaux sur les violences envers les femmes du barangay ¹⁷	Collectivités locales au niveau des barangays	Chargés de l'aide et la protection des victimes, l'enregistrement des statistiques et la sensibilisation. Les bureaux sont mis en place dans 37 686 des 42 045 barangays que compte ce pays en 2019.
Hébergements et refuges	Ministère de la protection sociale et du développement	45 établissements sont disponibles. Parmi eux, on compte surtout ceux destinés aux femmes victimes et aux filles de moins de 18 ans.
Unités de protection des femmes et des enfants	Ministère de la protection sociale et du développement	Elles permettent aux femmes victimes et à leurs enfants d'accéder aux soins médicaux et à l'orientation vers les instances appropriées. Sur les 72 hôpitaux publics du pays, 44 ont cette unité.

IV. Situation actuelle des VBG

- ♦ Proportion des femmes qui ont subi des violences physiques ou sexuelles commises par leur partenaire au cours de leur vie (15-49 ans) : 15 %¹⁸
- ♦ Proportion des femmes qui ont subi des violences physiques ou sexuelles commises par leur partenaire au cours des 12 derniers mois (15-49 ans) : 6 %¹⁸

Le mariage et la grossesse précoces sont considérés comme un enjeu¹⁹ majeur. Si l'âge légal du mariage est fixé

¹⁷ Unité administrative la plus petite aux Philippines

¹⁸ UN Women. (2016). Global Database on VAW. Retrieved on February 4, 2021, from <https://evaw-global-database.unwomen.org/en>

¹⁹ UNFPA. (2019). Empowering Maranao girls against child marriage. Retrieved on February 4, 2021, from <https://philippines.unfpa.org/en/news/empowering-maranao-girls-against-child-marriage>

par le droit de la famille (le code civil) à 18 ans, en réalité, la proportion des femmes qui se marient avant l'âge de 18 ans est assez élevée et s'établit à 17%²⁰. Le nombre des naissances pour 1000 femmes âgées de 15-19 ans est important avec 54,2 naissances²¹.

Référence: Situation sociale et économique

RNB par habitant (US dollars) (2019)	3.850	Indice des femmes, de la paix et de la sécurité humaine (2019/2020)	0,709 (90 ^{ème} rang)
Indice de Développement Humain (IDH) (2019)	0,718 (107 ^{ème} rang)	Indice sexospécifique du développement humain (2019)	1,007 (Groupe 1)
Indicateur « Institutions Sociales et Égalité femme-homme » (2019)	53 % (Très élevé)	Indice mondial d'écart entre les sexes (2020)	0,781 (16 ^{ème} rang)
Taux de participation à la main d'œuvre (2018)	Femmes : 46,1 % Hommes : 73,3 %	Taux de participation à la main d'œuvre des femmes par rapport aux hommes (2019)	62,0 %
Taux de scolarisation des femmes par rapport aux hommes (2018)	104,3 %	Taux d'alphabétisation des plus de 15 ans ²²	Femmes : 98,2 % Hommes : 98,1 %
Pourcentage de femmes satisfaites par le planning familial concernant l'accès à des moyens contraceptifs modernes (2017)	52,5 %	Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) (2017)	114
Sex-ratio à la naissance	1,06	Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement (2020)	28,0 %

²⁰ UNDP. (2019). *Human Development Report 2019*.

²¹ Ibid.

²² World Economic Forum. (2019). *Global Gender Gap Report 2020*.



République de Namibie

I. Ministère concerné

Mécanisme national chargé de l'égalité des genres	Ministère de l'Égalité des genres, de l'Éradication de la pauvreté et de la Protection sociale
Organe gouvernemental en charge des VBG	Ministère de l'Égalité des genres, de l'Éradication de la pauvreté et de la Protection sociale
Principaux organes gouvernementaux concernés	Ministère de la Santé et des Services sociaux, Ministère de la Sûreté et la Sécurité
Organisme de coordination VBG au niveau étatique	Comité consultatif de haut niveau sur les genres

II. Législation et politiques

Traités internationaux		
Nom	Date de ratification	
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)	1992	
Protocole de Maputo	2004	
Législation nationale		
Nom	Année d'établissement	Généralités
Code du travail	2007	Harcèlement sexuel interdit mais non sanctionné.
Loi sur la lutte contre la violence domestique	2003	Les abus physiques et sexuels, l'exploitation économique, les menaces, le harcèlement, la violence domestique (dont les abus émotionnels, verbaux et psychologiques), le viol par le conjoint sont interdits par la loi. La protection de la victime peut être ordonnée à la police.
Loi sur la lutte contre le viol	2000	Le viol par un conjoint est interdit par la loi, et la protection des enfants, garçons et filles, est aussi traitée.
La loi contre les comportements non éthiques	1980	Interdit tout comportement sexuel ou inapproprié entre les adultes et les enfants de moins de 16 ans.
Politiques et plans		
Nom	Année d'établissement	Généralités
Plan national d'action	2019	Plan national d'action dont l'objectif est l'égalité des genres, le

sur les VBG 2019-2023		développement social et économique égalitaire des hommes et des femmes, et la protection des enfants. Centré sur la victime, il insiste sur la prévention des violences et la suppression des préjudices grâce à la surveillance de la famille, la communauté et des organismes concernés.
Politique nationale sur les genres 2010-2020	2010	Politique relative à la mise en œuvre, la coordination et le suivi des politiques sur les problèmes liés au genre. Les VBG sont l'un des 12 domaines principaux traités ²³ .
Plan d'action national sur les genres 2010-2020	2010	Plan d'action sur la mise en œuvre de politiques nationales sur les genres. Les VBG sont l'une des 6 sections : 1. VBG et droits de l'Homme ; 2. Santé, VIH/SIDA ; 3. Éducation ; 4. Pauvreté, développement des villages agricoles et de l'économie ; 5. Gouvernance, paix et sécurité ; 6. Médias, recherche et communication.

III. Mesures gouvernementales

Intitulé	Organisme gouvernemental	Généralités
Programme sur les violences basées sur le genre Services de la protection de l'enfance	Ministère de l'Égalité des genres, de l'Éradication de la pauvreté et de la Protection sociale	Offre un ensemble de services, notamment des conseils apportés aux enfants victimes, filles ou garçons, par des travailleurs sociaux, organise leur prise en charge par un lieu d'accueil, etc.
Unités de protection des VBG	Namibie Police	Rôle de centre de services intégrés (« one stop center ») pour les cas de VBG et de violences portées sur les enfants. La prise en charge est assurée par des policiers, des travailleurs sociaux et des conseillers de la communauté.
Programme de prévention des VBG	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Les travailleurs sociaux apportent aux victimes de VBG un soutien psychologique et social et leur offrent une écoute ; ils les orientent vers les organismes médicaux ou à la police. Mise en place de formations sur la prise en charge des victimes de VBG pour les organismes de santé et médicaux.

²³ 1. Pauvreté et développement des villages agricoles, 2. Éducation et formation, 3. Santé relative à la sexualité et la reproduction, VIH et SIDA, 4. Violences basées sur les genres, 5. Commerce et émancipation économique, 6. Gouvernance et prise de décision, 7. Médias, recherche, information et communication, 8. Environnement, 9. La fille, 10. Consolidation de la paix, résolution des conflits et gestion des désastres naturels, 11. Affaires juridiques et droits de l'Homme, 12. Égalité des genres dans la famille

IV. Situation actuelle des VBG

- ♦ Proportion des femmes ayant connu des violences physiques et sexuelles dans leur vie (de 15 à 49 ans) : 27 %²⁴
- ♦ Proportion des femmes ayant connu des violences physiques et sexuelles au cours des 12 derniers mois (de 15 à 49 ans) : 20 %²⁴

La grossesse des jeunes filles d'une dizaine d'années est un problème²⁵, et les cas de grossesses des filles scolarisées ont augmenté de 1.843 en 2015 à 2.233 en 2016²⁶. 1 adolescente sur 5 fait une grossesse non désirée, qui, dans 40% des cas, a eu lieu suite à une relation sexuelle non consentie²⁷.

Références : Situation sociale et économique

RNB par habitant (US dollars) (2019)	5 060	Indice des femmes, de la paix et de la sécurité humaine (2019/2020)	0,748 (62 ^{ème})
Indice de Développement Humain (IDH) (2019)	0,645 (130 ^{ème})	Indice sexospécifique du développement humain (2019)	1,007 (Groupe 1)
Indicateur « Institutions Sociales et Égalité femme-homme » (2019)	27 % (Bas)	Indice mondial d'écart entre les sexes (2020)	0,784 (12 ^{ème})
Taux de participation à la main d'œuvre (2019)	Femmes : 56,1 % Hommes : 63,3 %	Taux de participation à la main d'œuvre des femmes par rapport aux hommes (2019)	85,7 %
Taux de scolarisation des femmes par rapport aux hommes (2018)	110,6 %	Taux d'alphabétisation des plus de 15 ans ²⁸	Femmes : 91,4 % Hommes : 91,6 %
Pourcentage de femmes satisfaites par le planning familial concernant l'accès à des moyens contraceptifs modernes (2013)	80,4 %	Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances) (2019)	195
Sex-ratio à la naissance (2015-2020)	1,03	Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement (2020)	43,3 %

²⁴ UN Women (2016), *Global Database on VAW*, repéré le 4 février 2021 sur <https://evaw-global-database.unwomen.org/en>

²⁵ UN ECA (2019), *Beijing+25: Namibia Country Report 2014-2019*.

²⁶ European External Action Service, *NO MORE: Gender based Violence and learner pregnancies in Namibia*, repéré le 4 février 2021 sur https://eeas.europa.eu/delegations/namibia_en/48820/NO%20MORE:%20Gender%20based%20Violence%20and%20learner%20pregnancies%20in%20Namibia

²⁷ Global Citizen. *#ShutItAllDown: Young Women Are Leading the Fight Against Gender-Based Violence in Namibia*, repéré le 4 février 2021, sur <https://www.globalcitizen.org/en/content/shutitalldown-namibia-gender-violence-protest/>

²⁸ World Economic Forum (2019), *Global Gender Gap Report 2020*.



République de Sierra Leone

I. Ministère concerné

Mécanisme national chargé de l'égalité des genres	Ministère du Genre et de l'Enfance
Organe gouvernemental en charge des VBG	Ministère du Genre et de l'Enfance
Principaux organes gouvernementaux concernés	Ministère de l'Intérieur (Police de Sierra Leone), Ministère de la Santé et de l'assainissement, Haute Cour, etc.
Organisme de coordination VBG au niveau étatique	Comité national sur le VBG

II. Législation et politiques

Traités internationaux		
Nom	Date de ratification	
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)	1988	
Protocole de Maputo	2015	
Législation nationale		
Nom	Année d'établissement	Généralités
Loi sur les infractions sexuelles	2012	Interdiction du viol (par le conjoint) et des actes sexuels sur enfants par des parents, professeurs, médecins, etc. Avec la révision de 2019, les peines encourues sont plus sévères : la peine minimale est passée de 5 à 15 ans de prison, et la peine maximale de 15 ans à la perpétuité pour les cas de viol dont l'auteur est majeur. Interdiction de rendre publiques les informations, dont les photographies, des victimes.
Loi sur les violences domestiques	2007	Concerne la violence entre amants, conjoints, parents et enfants, et au sein de la famille.
Loi sur les droits de l'enfant	2007	Interdiction du mariage des enfants. Établit des règlements concernant la protection des enfants victimes de violences domestiques.
Loi contre la traite des êtres humains	2005	Interdiction de la traite des êtres humains, dont la domination sexuelle, l'exploitation sexuelle à des fins commerciales

		(prostitution, pédopornographie, commerce d'organes, etc.)
Politiques et plans		
Nom	Année d'établissement	Généralités
Politique sur l'égalité des genres et l'émancipation des femmes	2020	Politique nationale visant à intégrer le genre dans tous les processus politiques et de développement.
Troisième plan national d'action (NAPIII) 2019-2021	2019	Traite de l'émancipation des femmes, la prévention de VBG, l'accès à justice, la prise de décision politique.
Plan national d'action sur les VBG 2012-2016	2012	Rédigé principalement par le Comité national de lutte contre les VBG il comprend les 4 approches stratégiques suivantes : 1. Construction d'un réseau VBG, 2. Rédaction et promulgation de lois sur les VBG, 3. Mise en œuvre d'un vaste programme de sensibilisation aux VBG, 4. Offre d'un soutien pour le rétablissement des victimes.

III. Mesures gouvernementales

Mesure	Organisme gouvernemental	Généralités
Centre de services intégrés (« one stop centers »)	Hôpital national de recours	Création au sein de l'hôpital national. Tous les services, de police, sociaux et psychologiques, médicaux et juridiques sont rassemblés en un seul lieu. Il est prévu d'ouvrir ces centres dans chaque district.
Cour pilote sur les infractions sexuelles	Haute Cour	Création d'un département Crimes sexuels au sein de la Haute Cour dans le but d'accélérer le traitement des cas de violences sexuelles et de VBG.
Unités de soutien aux familles	Police	Unités spécialisées créées dans tous les commissariats du pays. En charge des investigations concernant les violences sur les femmes et les enfants (abus sexuels et physiques, exploitation y compris commerciale, traite des êtres humains)

IV. Situation actuelle des VBG

- ♦ Proportion des femmes ayant connu des violences physiques et sexuelles dans leur vie (de 15 à 49 ans) : 49 %²⁹
- ♦ Proportion des femmes ayant connu des violences physiques et sexuelles au cours des 12 derniers mois (de 15

à 49 ans) : 29 %²⁹

De nombreux cas de VBG parmi les jeunes sont reportés. 93 % des victimes auraient moins de 17 ans, et 24 % moins de 11 ans³⁰.

Références : Situation sociale et économique

RNB par habitant (US dollars) (2019)	540	Indice des femmes, de la paix et de la sécurité humaine (2019/2020)	0,578 (153 ^{ème})
Indice de Développement Humain (IDH) (2019)	0452 (182 ^{ème})	Indice sexospécifique du développement humain (2019)	0,884 (Groupe 5)
Indicateur « Institutions Sociales et Égalité femme-homme » (2019)	48 % (Élevé)	Indice mondial d'écart entre les sexes (2020)	0,668 (111 ^{ème})
Taux de participation à la main d'œuvre (2019)	Femmes : 57,3 % Hommes : 58,5 %	Taux de participation à la main d'œuvre des femmes par rapport aux hommes (2019)	98,7 %
Taux de scolarisation des femmes par rapport aux hommes (2018)	63,6 %	Taux d'alphabétisation des plus de 15 ans ³¹	Femmes : 34,9 % Hommes : 51,7 %
Pourcentage de femmes satisfaites par le planning familial concernant l'accès à des moyens contraceptifs modernes (2017)	44,7 %	Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances) (2017)	1,120
Sex-ratio à la naissance	1,02	Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement (2020)	12,3 %

²⁹ UN Women (2016), Global Database on VAW, retiré le 4 février 2021 sur <https://evaw-global-database.unwomen.org/en>

³⁰ Voice of Africa (2019), President and First Lady of Sierra Leone Vow to 'Lift the Lid' on Rape, retiré le 4 février 2021 sur <https://www.voanews.com/africa/president-and-first-lady-sierra-leone-vow-lift-lid-rape>

³¹ World Economic Forum (2019), *Global Gender Gap Report 2020*.



Burkina Faso

I. Ministère concerné

Mécanisme national chargé de l'égalité des genres	Ministère de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire
Organe gouvernemental en charge des VBG	Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale de la Famille et de l'Action Humanitaire
Principaux organes gouvernementaux concernés	Ministère de la santé, ministère de la sécurité et ministère de la justice
Organisation de coordination VBG au niveau étatique	Conseil national pour la promotion du genre

II. Législation et politiques

Traités internationaux		
Désignation de la loi	Année de ratification	
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)	1987	
Protocole Maputo	2006	
Législation nationale		
Désignation de la loi	Année d'établissement	Généralités
Code pénal	2018	Si le sexe de la femme est excisé ou qu'on essaie de l'exciser, c'est passible d'un à dix ans de prison et d'une amende de 500.000 à 3 millions de francs CFA selon l'article 513 ³² . Si l'excision est encouragée verbalement ou par écrit, c'est passible d'un à cinq ans de prison et d'une amende de 250.000 à un million de francs CFA.
Loi sur la prévention, la répression, la réparation des violences à l'égard des femmes et sur la prise en charge des victimes	2015	Elle a été adoptée pour la prévention, la répression et la réparation des violences à l'égard des femmes et des petites filles. Elle définit également l'égalité des deux sexes pour éliminer la discrimination entre les sexes. La violence comprend le viol par le conjoint.

³² Cf. Introduction, p. vii.

Loi portant santé de la reproduction	2005	Elle a été adoptée pour la protection de la sexualité et le respect des règles de l'hygiène. Elle suppose l'interdiction des violences comprenant l'endommagement du corps par la torture, notamment l'endommagement de l'appareil génital et les sévices sexuels.
Politique et plan		
Désignation de la politique et du plan	Année d'établissement	Généralités
Stratégie nationale genre	2020	Elle définit les stratégies essentielles telles que la promotion des droits des femmes, l'élimination de la brutalité comprenant les VBG et l'accélération de la participation à la prise de décision par les femmes.
Stratégie nationale de prévention et d'élimination des mariages d'enfants	2015	Visant à promouvoir l'abandon des mariages d'enfants, elle se compose d'une activité de sensibilisation et d'une construction du système global de soins aux victimes. Elle définit le cadre relatif à la législation et la mise en œuvre de l'évaluation de surveillance.
Politique nationale d'action sociale	2007	Elle stipule la protection de certains groupes en luttant contre le mariage forcé, le mariage des enfants, la grossesse involontaire, la violence et l'exclusion sociale des personnes âgées.

III. Mesures gouvernementales

Mesure	Organisation du gouvernement	Généralités
Commission nationale de la lutte contre l'excision	Ministère de la santé publique, ministère de la défense, etc	C'est une commission de coordination pour lutter contre la coutume d'excision dans le pays. Elle se compose de sections locales au niveau national, régional et provincial. Elle effectue les actions de sensibilisation à travers les études et les médias, en collaboration avec les ONGs et les associations.
Ligne téléphonique d'assistance 80001287 • 116 • 80001112,	Ministère de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire	80001287 : Signalisation et consultation sur le cas de VBG 116 : Signalisation et consultation pour les enfants 80001112 : Signalisation et consultation sur l'excision
Réseau des femmes parlementaires pour le développement	Conseil national des femmes	Réseau des femmes parlementaires créé pour promouvoir la participation des femmes dans le Parlement.

IV. Situation actuelle des VBG

- ♦ Proportion des femmes ayant connu des violences physiques et sexuelles dans leur vie (de 15 à 49 ans): 12%³³
- ♦ Proportion des femmes ayant connu des violences physiques et sexuelles au cours des 12 derniers mois (de 15 à 49 ans): 9%³³

D'après le rapport, il y a de nombreuses violences basées sur le genre dans la jeune génération et le mariage des enfants ainsi que la grossesse précoce sont les problèmes majeurs. 80% des enfants subissent la violence physique, 68% des enfants, le mauvais traitement verbal et 18% des enfants, la violence sexuelle³⁴. Le taux de mariage de moins de 18 ans est de 52%, tandis que le taux de naissance chez l'adolescent et le teenager est de 104,3³⁵. Bien que l'excision soit interdite par la loi portant sur le droit de la santé sur le sexe et la reproduction, elle se pratique aussi bien que dans les villes et à la campagne³⁶.

Référence : Situation sociale et économique

RNB par habitant (US dollars) (2019)	780	Indice des femmes, de la paix et de la sécurité humaine (2019 - 2020)	0,622 (136 ^{ème})
Indice de Développement Humain (IDH) (2019)	0,452 (182 ^{ème})	Indice sexospécifique du développement humain (2019)	0,867 (Groupe 5)
Indicateur « Institutions Sociales et Égalité femme-homme » (2019)	32% (Moyen)	Indice mondial d'écart entre les sexes (2020)	0,635 (129 ^{ème})
Taux de participation à la main d'œuvre (2019)	Femmes : 57,3 % Hommes : 74,8 %	Taux de participation à la main d'œuvre des femmes par rapport aux hommes (2019)	77,8 %
Taux de scolarisation des femmes par rapport aux hommes (2018)	47,6 %	Taux d'alphabétisation de plus de 15 ans ³⁷	Femmes : 32,7 % Hommes : 50,1 %
Pourcentage de femmes satisfaites par le planning familial concernant l'accès à des moyens contraceptifs modernes (2018)	56,4 %	Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances) (2017)	320
Sex-ratio à la naissance	1,05	Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement (2020)	13,4 %

³³ UN Femmes. (2016) Données globales sur *VAW*. retenues le 4 février 2021, à partir de <https://evaw-global-database.unwomen.org/en>

³⁴ Forum d'étude des réfugiés(2020) 「Burkina Faso」 <https://refugeestudies.jp/wp-content/uploads/2020/05/COI_BFA_200312.pdf>

³⁵ UNDP. (2020). Rapport sur le développement humain 2020.

³⁶ Département de l'Etat des Etats-Unis (2018). Rapport selon les pays sur les pratiques des droits humains: Burkina Faso. retenu à partir de <https://www.state.gov/reports/2018-country-reports-on-human-rights-practices/burkina-faso/>

³⁷ Forum de l'économiste mondiale (2019). Rapport sur l'écart des sexes dans le monde 2020.



République Démocratique du Congo

I. Ministère concerné

Mécanisme national chargé de l'égalité des genres	Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant
Organe gouvernemental en charge des VBG	Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant
Principaux organes gouvernementaux concernés	Ministère de la Santé, Ministère de l'Intérieur et Sécurité, Ministère de la Justice, etc.
Organisme de coordination VBG au niveau étatique	Comité de coordination des VBG

II. Législation et politiques

Traités internationaux		
Nom	Date de ratification	
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)	1986	
Protocole de Maputo (UNION AFRICAINE)	2008	
Législation nationale		
Nom	Année d'établissement	Généralités
Code de la famille révisé	2016	Avant sa révision, comprenait des articles discriminatoires à l'égard des femmes et des enfants ; désormais, les droits des femmes et leur égalité avec les hommes sont garantis par la loi ³⁸ .
Loi portant sur la protection de l'enfant	2009	Interdiction des abus et violences sexuelles, non seulement physiques mais également psychologiques, sur les enfants de moins de 18 ans. Le viol d'un enfant est puni d'une peine d'emprisonnement de 7 à 20 ans, et d'une amende de 800 000 à 1 million de francs congolais ³⁹ .
Décret portant sur la création de l'Agence nationale de lutte	2009	Décret portant sur la formulation de lois pour lutter contre les violences sexuelles et les VBG, l'élaboration de mesures assurant des traitements complets aux victimes, et l'approbation de la création

³⁸ Dans l'article 444, « Le mari est le chef du ménage. Il doit protection à sa femme ; la femme doit obéissance à son mari. », la première partie « Le mari est le chef du ménage. » est restée telle quelle, mais la suite a été modifiée en « Les époux se doivent protection mutuelle ».

³⁹ Cf. Introduction, p. vii.

contre les violences faites à la femme, à la jeune et petite fille (AVIFEM)		d'un organisme gouvernemental de coordination pour notamment la collecte et la gestion des données relatives aux VBG.
Lois sur les violences sexuelles ⁴⁰	2006	Interdiction des violences et du viol. Quiconque reconnu coupable est puni d'une servitude pénale de 5 à 20 ans et d'une amende de plus de 100 000 francs congolais.
Politiques et plans		
Nom	Année d'établissement	Généralités
Feuille de route nationale de l'appel à l'action pour la protection contre les violences basées sur le genre (VBG) en RDC 2018-2020	2019	Présente les orientations de l'Etat qui mettent l'accent sur le renforcement de la coordination VBG, l'amélioration de l'efficacité de la lutte contre les VBG, la mobilisation des ressources, l'amélioration de la qualité des actions et le renforcement des capacités techniques des intervenants et des leaders.
Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre (SNVBG) révisée en 2020	2020	Les FARDC et la PNC ont aussi, chacune une stratégie ainsi que leurs plans d'actions respectifs en marge de la Stratégie Nationale qui inclut la formation du personnel militaire et policier pour offrir des soins psychologiques et sociaux aux victimes de VBG et pour protéger les femmes et les personnes vulnérables, ainsi que la mise en place dans l'ensemble du pays de réseaux VBG.

III. Mesures gouvernementales

Measure	Organisme gouvernemental	Généralités
Centre intégré des services multisectoriels de prise en charge	AVIFEM	Offre des soins médicaux, psychologiques et sociaux aux victimes de VBG. Initiatives pour permettre aux victimes mineures en âge d'être scolarisées de retourner à l'école ; ainsi qu'un accompagnement juridique et judiciaire.
Unité de la police spéciale de protection de l'enfant et de la	Ministère de la Défense et Anciens Combattants pour les FARDC et	Unité spéciale de la police créée pour protéger les femmes et enfants victimes ou témoins de violences domestiques ou basées sur le genre ⁴¹ .

⁴⁰ Loi no 06/018 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le Code Pénal ; Loi no 06/019 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le Code de procédure pénale.

⁴¹ Nations Unies Maintien de la paix. (2019). Des responsables de l'ONU saluent la signature, par la police nationale congolaise, d'un plan d'action pour lutter contre les violences sexuelles, repéré le 4 février 2021 sur <https://peacekeeping.un.org/fr/des-responsables-de-lonu-saluent-la-signature-par-la-police-nationale-congolaise-dun-plan-daction>

femme (PSPEF)	Ministère de l'Intérieur pour la Police (PNC)	
Ligne verte 122	1. Présidence de la République. 2. Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant	Met en relation les femmes et filles victimes de VBG, dont les violences physiques, sexuelles, etc., avec les entités offrant un soutien médical, psychologique et juridique. Fonctionne gratuitement, 24h/24.

IV. Situation actuelle des VBG

- Proportion des femmes ayant connu des violences physiques et sexuelles dans leur vie (de 15 à 49 ans): 51%⁴²
- Proportion des femmes ayant connu des violences physiques et sexuelles au cours des 12 derniers mois (de 15 à 49 ans) : 37%⁴²

La Constitution reconnaît les mêmes droits aux deux époux. La culture reste centrée sur l'homme, avec le code de la famille établissant que le mari est le chef du ménage⁴³. Les violences sexuelles sont aussi utilisées en tant qu'arme de guerre dans un pays en conflit depuis de nombreuses années⁴⁴.

Références : Situation sociale et économique

RNB par habitant (US dollars) (2019)	530	Indice des femmes, de la paix et de la sécurité humaine (2019/2020)	0,512 (161 ^{ème})
Indice de Développement Humain (IDH) (2019)	0,480 (175 ^{ème})	Indice sexospécifique du développement humain (2019)	0,845 (Groupe 5)
Indicateur « Institutions Sociales et Égalité femme-homme » (2019)	40 % (modéré)	Indice mondial d'écart entre les sexes (2020)	0,578 (149 ^{ème})
Taux de participation à la main d'œuvre (2019)	Femmes : 60,7 % Hommes : 66,3 %	Taux de participation à la main d'œuvre des femmes par rapport aux hommes (2019)	91,4 %
Taux de scolarisation des femmes par rapport aux hommes (2018)	63,1 %	Taux d'alphabétisation des plus de 15 ans ⁴⁵	Femmes : 66,5% Hommes : 88,5%
Pourcentage de femmes satisfaites par le planning familial concernant l'accès à des moyens contraceptifs modernes (2014)	18,9 %	Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances) (2017)	473
Sex-ratio à la naissance	1,03	Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement (2020)	12,8 %

⁴² UN Women (2016), Global Database on VAW, repéré le 4 février 2021 sur <https://evaw-global-database.unwomen.org/en>

⁴³ Women's International League for Peace and Freedom (2019), *Democratic Republic of the Congo Submission to The Committee On The Elimination Of Discrimination Against Women*, repéré sur https://www.wilpf.org/wp-content/uploads/2019/11/CEDAW_DRC-EN_Web.pdf

⁴⁴ USAID (2012), Gender Assessment for the Democratic Republic of Congo

⁴⁵ World Economic Forum (2019), *Global Gender Gap Report 2020*



République de Madagascar

I. Ministère concerné

Mécanisme national chargé de l'égalité des genres	Ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la femmes (MPPSPF)
Organe gouvernemental en charge des VBG	Ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la Femmes
Principaux organes gouvernementaux concernés	Ministère de la Santé Publique, Ministère de la sécurité Publique et le Ministère de la Justice et Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation Professionnelles
Organisation de coordination VBG au niveau étatique	Comite de pilotage

II. Législation et politiques

Traités internationaux		
Nom	Année de ratification	
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)	1989	
Protocole de Maputo	Signé en 2004, mais non réctifié	
Législation nationale		
Nom	Année d'établissement	Généralités
Loi sur la lutte contre la traite des êtres humains	2014	Elle interdit le mariage forcé, la prostitution et la exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Si le mariage forcé ou la prostitution est pratiqué, deux à cinq ans de prison et une amende d'un million à 50 millions d'ariary ⁴⁶ malgache sont infligés.
Loi relative à la lutte contre les Violences Basées sur le Genre	2019	La loi n°2019-008 relative à la lutte contre les Violences Basées sur le Genre promulguée le 16 janvier 2020.
Code pénal	2005	Les clauses pénales sur les auteurs de violence à des femmes et des mineurs ont été ajoutées. Si la victime est une femme enceinte ou un mineur, l'auteur est condamné à des travaux forcés. Si la victime ne correspond pas à cette catégorie, l'auteur est condamné de 5 à 10 ans de réclusion.
Mise en place de la		En vue de faire face à la situation actuelle déjà alarmante, l'Etat s'est

⁴⁶ Cf. Introduction, p. vii.

Chaine Penale Anti- VBG et politique penale en matiere de luttre contre les VBG		attelé à concevoir un cadre juridique propre et renforcé, en l'occurrence la loi n°2019-008 relative à la lutte contre les VBG promulguée le 16 janvier 2020.
Politique et plan		
Nom	Année d'établissement	Généralités
Plan de lutte contre la traite	2019	Il définit les actions prioritaires basées sur les 4 axes complémentaires tels que la prévention de l'apparition de la traite des êtres humains, Identification et assistances aux victimes, le suivi des accompagnement et soutien psychosociale des victimes, et l'amélioration de leur soins, et la lutte contre la non punition et les poursuites à des agresseurs.
Stratégie nationale de lutte contre le mariage des enfants	2017	Cette stratégie permet de changer la coutume et la façon de penser traditionnelles sur le mariage des enfants par unité de famille, de protéger les enfants et de réduire le nombre de mariage des enfants moins de 18 ans.
Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre 2017-2021	2017	L'objectif général de la Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG est de mettre à la disposition des acteurs un document de référence pour conduire les actions de prévention et de réponse aux VBG d'une manière coordonnée et efficace. Elle a été établie dans le but de réduire les VBG. Une des stratégies est un renforcement de la capacité de rétablissement des victimes et elle précise la création de la plateforme locale et le lancement du groupe de soutien des victimes permettant de ne pas s'isoler socialement et d'emprunter grâce à un micro crédit.
Stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté	2007	Les points prioritaires sont d'assurer la protection légale des femmes et des enfants susceptibles de subir des violences basées sur le genre.
Politique Nationale de la Protection Sociale	2015	La protection sociale fait partie des réponses préconisées pour renforcer la résilience des communautés les plus vulnérables. La Politique Nationale de la Protection Sociale a été adoptée en 2015

III. Mesures gouvernementales

Mesure	Organisme gouvernemental	Généralités
Programme de lutte contre les violences scolaires	Ministère de l'éducation nationale et MPPSPF	Mise en œuvre des activités de sensibilisation à des filles à l'école, sur les VBG, le sexe de l'adolescence, l'hygiène corporelle, le mariage des enfants et la grossesse.

Plate-forme nationale de lutte contre les violences basées sur le genre	MPPSPF et ministère de la justice	Pour lutter contre les violences, la plate-forme nationale est appliquée et gérée dans les régions d'Amonon'i Mania et de Menabe ⁴⁷ . Il a pour fonction de 1) collecter les données concernant les VBG et 2) de soutenir financièrement les victimes de violence basées sur le genre et les femmes.
Centre VONJY ⁴⁸	Ministère de la Santé Publique, Ministère de la Sécurité Publique, Ministère de la Justice, MPPSPF, et autres	Centre intégré pour la prise en charge et soins des enfants victimes de viol et de leurs parents. Il offre les soins médicaux, psychologiques, sociaux et légaux.

IV. Situation actuelle des VBG

- ♦ Proportion des femmes ayant connu des violences physiques et sexuelles dans leur vie (de 15 à 49 ans) : Pas de donnée⁴⁹
- ♦ Proportion des femmes ayant connu des violences physiques et sexuelles au cours des 12 derniers mois (de 15 à 49 ans): pas de donnée⁴⁹

Un des problèmes est le mariage des enfants. 27,5 % des filles de 15 à 19 ans sont mariées⁵⁰.

Référence : Situation sociale et économique

RNB par habitant (US dollars) (2019)	520	Indice des femmes, de la paix et de la sécurité humaine (2019 - 2020)	0,622 (136 ^{ème})
Indice de Développement Humain (IDH) (2019)	0,528 (164 ^{ème})	Indice sexospécifique du développement humain (2019)	0,952 (Groupe 2)
Indicateur « Institutions Sociales et Égalité femme-homme » (2019)	48% (Élevé)	Indice mondial d'écart entre les sexes (2020)	0,719 (62 ^{ème})
Taux de participation à la main d'œuvre (2019)	Femmes : 83,4 % Hommes : 88,9 %	Taux de participation à la main d'œuvre des femmes par rapport aux hommes (2019)	93,7 %
Taux de scolarisation des femmes par rapport aux hommes (2018)	110,3 %	Taux d'alphabétisation des plus de 15 ans ⁵¹	Femmes : 72,4 % Hommes : 77,3 %
Pourcentage de femmes satisfaites par le planning familial concernant l'accès à des moyens contraceptifs modernes (2017)	60,5 %	Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances) (2017)	335
Sex-ratio à la naissance	1,03	Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement (2020)	15,9 %

⁴⁷ Amonon'i Mania et Menabe sont les noms des zones de Madagascar (sous-province).

⁴⁸ signifie « Au secours ! » en malgache (langue du Madagascar).

⁴⁹ UN Femmes. (2016). Données globales sur VAW. Retenues le 4 février 2021, à partir de <https://evaw-global-database.unwomen.org/en>

⁵⁰ UNICEF :Données globales retenues le 4 février 2021 à partir de https://data.unicef.org/dv_index/

⁵¹ Forum de l'économie mondiale. (2019). Rapport sur l'écart entre les sexes dans le monde 2020.



République du Mali

I. Ministère concerné

Mécanisme national chargé de l'égalité des genres	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF)
Organe gouvernemental en charge des GBV	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
Principaux organes gouvernementaux concernés	Ministère de la Santé et du Développement Social, Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile et le Ministère de la justice
Organisation de coordination GBV au niveau étatique	Programme National pour l'abandon des Violences Basées sur le Genre (PNVBG)

II. Législation et politiques

Traités internationaux		
Nom	Année de ratification	
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)	1985	
Protocole de Maputo	2005	
Législation nationale		
Nom	Année d'établissement	Généralités
Loi de création du Programme National pour l'abandon des Violences Basées sur le Genre (PNVBG)	2019	Elle définit la création du Programme National pour l'abandon des Violences Basées sur le Genre, son organisation, ses missions, les procédures de sa gestion, ses objectifs et ses activités. Selon cette loi, les ministères concernés doivent mettre en œuvre les activités et les soutenir.
Loi relative à la lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées	2014	Elle définit que les violences physiques et morales ainsi que la souffrance morale sont comprises dans les dommages.
Politique et plan		
Nom	Année d'établissement	Généralités
Stratégie nationale de planification et de	2011	Ayant pour but de créer des occasions pour lutter contre la pauvreté des femmes, elle comprend le point de vue du genre dans les

budgétisation sensible au genre (PBSG)		procédures de budgétisation nationale. Suivant cette stratégie, la distribution du budget comprend les priorités aux femmes selon le niveau d'activité et les régions et le contrôle est effectué périodiquement.
Politique nationale du genre (PNG) 2008-2011	2008	Elle vise à promouvoir l'égalité des deux sexes. Elle cite comme les priorités, l'obligation du respect des femmes, le développement des ressources humaines, la distribution des ressources pour un développement économique équitable et impartial et la disparition du sexisme.

III. Mesures gouvernementales

Mesure	Organisme gouvernemental	Généralités
Programme conjoint des droits humains et du genre (PCDHG)	Ministère de la Justice	Il permet de mener des enquêtes sur le système judiciaire et les droits de l'homme au point de vue des violences basées sur le genre et de développer le matériel pédagogique de formation sur les VBG dans le système judiciaire.
Programme National de lutte contre la Pratique de l'Excision (PNLE)	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille	Il comprend l'élaboration de l'enquête, l'étude, la stratégie, les activités, l'évaluation de la surveillance et l'établissement des données de base pour la lutte contre la pratique de l'excision. Et il contient aussi le développement et l'introduction du contenu de la formation destinée à l'école de formation des spécialités de santé publique.
Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR)	Bureau du président, ministère de la justice et ministère de l'économie	Elle permet de mener des enquêtes sur la violation des droits de l'homme du peuple, notamment les femmes et les enfants.
Numéro vert 80333	Police	Il a été mis en place afin de permettre à la police d'offrir des mesures adéquates pour la lutte et la prévention des VBG. Grâce à ce numéro, la consultation est gratuite 24 heures sur 24 heures.

IV. Situation actuelle des VBG

- ♦ Proportion des femmes ayant connu des violences physiques et sexuelles dans la vie (de 15 à 49 ans) : 36%⁴⁹
- ♦ Proportion des femmes ayant connu des violences physiques et sexuelles au cours des 12 derniers mois (de 15 à 49 ans) : 27%⁵²

Parmi les victimes, 68 % n'ont jamais recherché d'aide et n'en ont jamais parlé à personne.

⁵² UN Femmes. (2016). Données globales sur *VAW*. retenues le 4 février 2021, à partir de <https://evaw-global-database.unwomen.org/en>

Référence : Situation sociale et économique

RNB par habitant (US dollars) (2019)	870	Indice des femmes, de la paix et de la sécurité humaine (2019/2020)	0,539 (159 ^{ème})
Indice de Développement Humain (IDH) (2019)	0,434 (184 ^{ème})	Indice sexospécifique du développement humain (2019)	0,821 (Groupe 5)
Indicateur « Institutions Sociales et Égalité femme-homme » (2019)	46% (Elevé)	Indice mondial d'écart entre les sexes (2020)	0,621 (139 ^{ème})
Taux de participation à la main d'œuvre (2018)	Femmes : 61,2 % Hommes : 80,6 %	Taux de participation à la main d'œuvre des femmes par rapport aux hommes (2019)	75,8 %
Taux de scolarisation des femmes par rapport aux hommes (2018)	56, 7%	Taux d'alphabétisation plus de 15 ans ⁵³	Femmes : 25,7 % Hommes : 46,2 %
Pourcentage de femmes satisfaites par le planning familial concernant l'accès à des moyens contraceptifs modernes (2015)	35,0%	Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances) (2017)	562
Sex-ratio à la naissance	1,05	Taux de sièges de femmes au Parlement (2019)	9,5 %

⁵³ Forum de l'économie mondiale. (2019). Rapport sur l'écart entre les sexes dans le monde 2020.

4. Comparaison des pays sur l'état actuelle des VBG



Japon



Commonwealth d' Australie

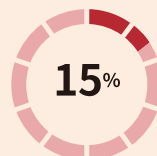
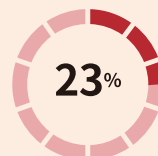


République de Philippines



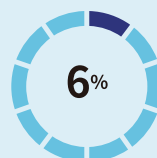
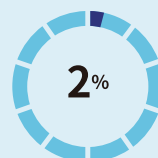
Proportion des femmes ayant connu des violences physiques et sexuelles dans leur vie par leur partenaires (de 15 à 49 ans)

Pas de donnée

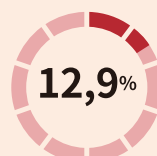


Proportion des femmes ayant connu des violences physiques et sexuelles au cours des 12 derniers mois (de 15 à 49 ans)

Pas de donnée



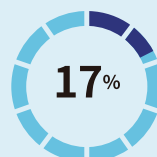
Proportion de femmes qui ont répondu, « la violence à l'épouse par l'époux est légitime » (de 15 à 49 ans)



Pourcentage de femmes mariées avant l'âge de 18 ans (pour les femmes de 20 à 24 ans)

Pas de donnée

Pas de donnée



Taux de natalité chez les adolescentes (de 15 ans à 19 ans, nombre de naissances pour 1.000 jeunes femmes)

3,8



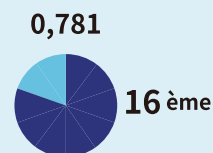
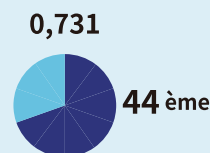
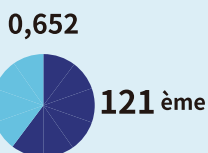
11,7



54,2



Indice mondial d'écart entre les sexes (2020) (maximum:1, classement: parmi les 153 pays)



Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances)

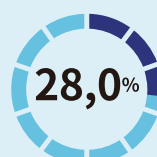
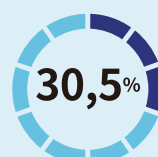
5 personnes

6 personnes

121 personnes



Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement (2020 ou l'année proche où les données sont disponibles)



L'ordre des pays est classé par les pays asiatiques et les pays océaniques et les pays africains (Zone anglophone – zone francophone)



République de Namibia



République de Sierra Leone



Burkina Faso



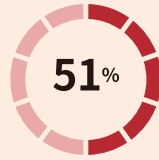
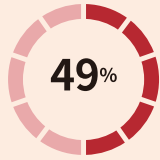
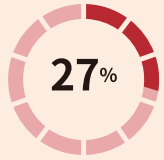
République démocratique du Congo



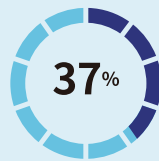
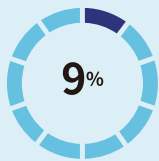
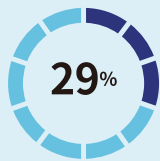
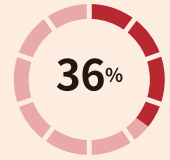
République de Madagascar



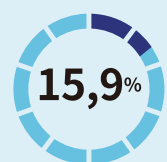
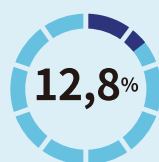
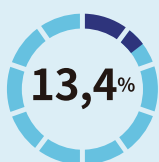
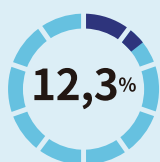
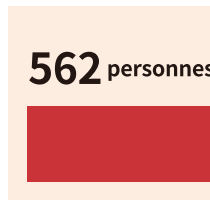
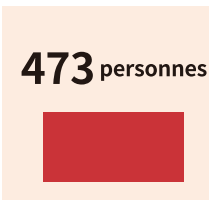
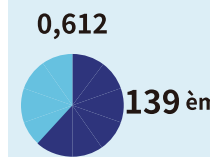
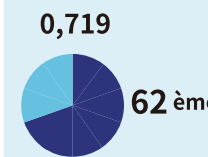
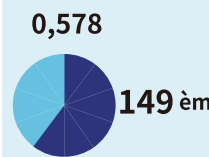
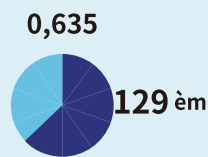
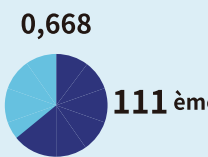
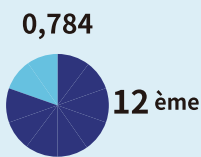
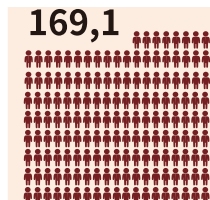
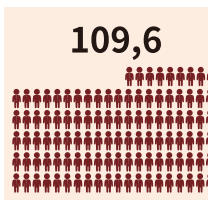
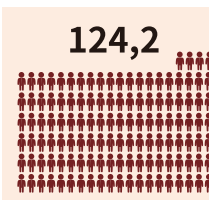
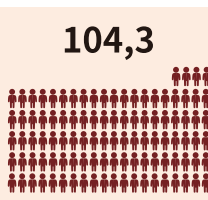
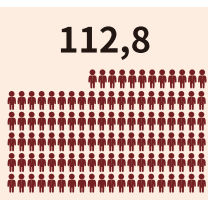
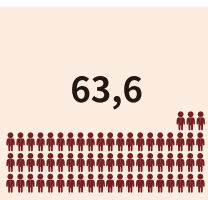
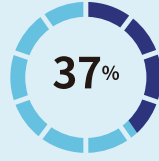
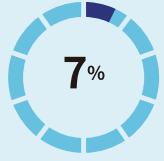
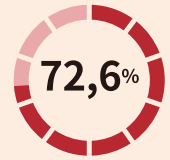
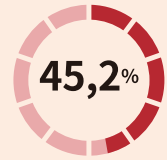
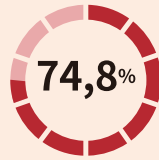
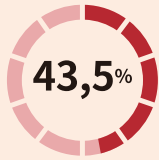
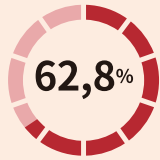
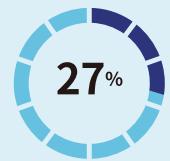
République du Mali



Pas de donnée



Pas de donnée



Comparaison de l'état des violences basées sur le genre selon les pays

	Rubrique	Japon	Commonwealth d'Australie	République de Philippines
Situation des VGB				
1	Proportion des femmes ayant connu des violences physiques et sexuelles dans leur vie par leur partenaires (de 15 à 49 ans)	Pas de donnée	23%	15%
2	Proportion des femmes ayant connu des violences physiques et sexuelles au cours des 12 derniers mois (de 15 à 49 ans)	Pas de donnée	2%	6%
3	Proportion de femmes qui ont répondu, « la violence à l'épouse par l'époux est légitime »	8,9	3,2	12,9
4	Pourcentage de femmes mariées avant l'âge de 18 ans (pour les femmes de 20 à 24 ans)			17%
5	Taux de natalité chez les adolescentes (de 15 ans à 19 ans, nombre de naissances pour 1.000 jeunes femmes)	3,8	11,7	54,2
6	Proportion de femmes ayant subi une excision (de 15 à 49 ans)			
7	Classement des mesures contre la traite ²	Niveau 1	Niveau 1	Niveau 1
Loi et convention				
8	Existence ou non de lois concernant les violences domestiques	○	○	○
9	Age légitime du mariage	Femme:16 ans Homme:18 ans (18 ans pour les hommes et les femmes à partir de 2022)	18 ans	18 ans (si la personne à marier a moins de 21 ans, le consentement du tuteur est nécessaire)
10	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) (adoptée en 1979 et entrée en vigueur en 1981)	1985	1983	1981
11	Année d'établissement du plan d'action selon les pays de la résolution No. 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies	2015	2012	2010
12	Année de ratification du protocole de Maputo ³ (adopté en 2003 et entrée en vigueur en 2005)			
Situation économique et sociale				
13	RNB par habitant (US dollars) (2019)	41.710	55.100	3.850
14	Indice des femmes, de la paix et de la sécurité humaine ⁴ (maximum:1 et classement: parmi les 167 pays)	0,823 29ème	0,844 22ème	0,709 90ème
15	Indice de Développement Humain (IDH) ⁵ (maximum :1 et classement : parmi les 189 pays)	0,919 19ème	0,944 8ème	0,718 107ème
16	Indice sexospécifique du développement humain ⁶	0,978 groupe 1	0,976 groupe 1	1,007 Groupe 1
17	Indice mondial d'écart entre les sexes ⁷ (maximum: 1 et classement : parmi les 153 pays)	0,652 121ème	0,731 44ème	0,781 16ème
18	Indicateur « Institutions Sociales et Égalité femme-homme » ⁸ (100%: discrimination complète)	24% bas	16% Très bas	53% Très élevé
19	Taux d'alphabétisation des plus de 15 ans (hommes et femmes et le rayon supérieur montre les femmes)	99,0%	99,0%	98,2%
		99,0%	99,0%	98,1%
20	Taux de participation à la main d'œuvre (hommes et femmes, le rayon supérieur montre les femmes)	52,7	60,3	46,1
		71,3	70,9	73,3
21	Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances)	5	6	121
22	Sex-ratio à la naissance ⁹	1,06	1,06	1,06
Extrait des thèmes sur les Objectifs du développement durable				
23	Pourcentage de femmes satisfaites par le planning familial concernant l'accès à des moyens contraceptifs modernes (les femmes mariées ou ayant une relation conjugale de 15 à 49 ans)	60,0% (2017)	83,1% (2017)	52,5% (2017)
24	Taux de scolarisation des femmes par rapport aux hommes ¹⁰	103,2%	100,8%	104,3%
25	Taux de participation à la main d'œuvre des femmes par rapport aux hommes ¹¹	73,0%	84,7%	62,0%
26	Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement	9,9% (2020)	30,5% (2020)	28,0% (2020)

République de Namibia	République de Sierra Leone	Burkina Faso	République démocratique du Congo	République de Madagascar	République du Mali
27%	49%	12%	51%	Pas de donnée	36%
20%	29%	9%	37%	Pas de donnée	27%
28,2	62,8	43,5	74,8	45,2	72,6
7%	30%	52%	37%	40%	54%
63,6	112,8	104,3	124,2	109,6	169,1
	86,1%	75,8%			88,6%
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 2	Niveau 2 WL	Niveau 2	Niveau 2 WL
○	○	○	×	×	×
21 ans	18 ans (si la personne à marier a plus de 16 ans et moins de 18 ans, le consentement du tuteur est nécessaire)	Femme:17 ans Homme: 20 ans	18 ans	18 ans	Femme:16 ans Homme:18 ans
1992	1988	1987	1986	1989	1985
2019	2010	2012	2010		2012
2004	2015	2006	2008	Ratifié en 2004	2005
5.060	540	780	530	520	870
0,48 62ème	0,578 153ème	0,622 136ème	0,512 161ème	0,622 136ème	0,539 159ème
0,646 130ème	0,452 182ème	0,452 182ème	0,480 175ème	0,528 164ème	0,434 184ème
1,007 Groupe 1	0,884 Groupe 5	0,867 Groupe 5	0,845 Groupe 5	0,952 Groupe 2	0,821 Groupe 5
0,784 12ème	0,668 111ème	0,635 129ème	0,578 149ème	0,719 62ème	0,621 139ème
27% Bas	48% Elevé	32% Moyen	40% Moyen	48% Elevé	46% Elevé
91,4%	34,9%	32,7%	66,5%	72,4%	25,7%
91,6%	51,7%	50,1%	88,5%	77,3%	46,2%
56,1	57,3	57,3	60,7	83,4	61,2
63,3	58,5	74,8	66,3	88,9	80,6
195	1,120	320	473	335	562
1,03	1,02	1,05	1,03	1,03	1,05
80,4% (2013)	44,7% (2017)	56,4% (2018)	18,9% (2014)	60,5% (2017)	35,0% (2015)
110,6%	63,6%	47,6%	63,1%	110,3%	56,7%
85,7%	98,7%	77,8%	91,4%	93,7%	75,8%
43,3% (2020)	12,3% (2020)	13,4% (2020)	12,8% (2020)	15,9% (2020)	9,5% (2019)

【Note au bas d'une page】

1. Taux des femmes qui répondent, “la violence de l'époux contre l'épouse est légitime: si l'épouse fait un des actes suivants: a) laisser brûler les plats, b) discuter avec l'époux, c) sortir sans le dire à son époux, d) négliger le soin de ses enfants ou e) refuser les rapports sexuelles.
2. Niveau de mesures contre la traite: le rapport sur la traite utilise le mot “étage” à la place du niveau. Les pays avec LS (liste de surveillance) montrent que les pays à surveiller sont proches du niveau inférieur.
3. Protocole de Maputo: ‘La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples’ est un protocole concernant les droits des femmes définis par l'Union africaine. Il garantit les droits compréhensifs des femmes. Il amène les Etats signataires à être contraints de garantir les droits des femmes.
4. Coefficient de femmes, paix et sécurité 2019/2020: c'est le coefficient global sur l'intégration sociale, la justice et la sécurité. On juge que plus la note est plus proche de 1 et plus la paix et la sécurité des femmes sont garanties.
5. Coefficient de développement humain: c'est le coefficient global pour une vie saine (durée de vie restante) , connaissances (éducation) et niveau de vie (revenu). reste de la vie moyen). On juge que plus la note est proche de 1 et plus le niveau de développement est élevé.
6. Coefficient de développement du genre: le taux de femmes par rapport au taux d'hommes parmi les coefficients de développement humain,. Chaque pays est divisé en 5 groupes selon les niveaux d'égalité des sexes. Le groupe 1 est le plus proche de l'égalité des sexes.
7. Coefficient d'écart des sexes: c'est le coefficient général pour la participation économique, l'occasion économique, l'éducation, la santé et l'émancipation politique. On juge que plus la note est proche de 1 et plus l'écart entre les sexes est réduit.
8. Coefficient des sexes avec le système social (SIGI):le coefficient général du système social officiel et informel (famille, contrôle du corps, ressources productives et économiques et droits du citoyen).
Pour le niveau de discrimination, le chiffre inférieur à 20% signifie “très bas”, celui de supérieur à 20% et d'inférieur à 30% “bas”, celui de supérieur à 30% et d'inférieur à 40% “moyen”, celui de supérieur à 40% et d'inférieur à 50% “élevé” et celui de supérieur à 50% “très élevé.
9. Proportion des sexes lors de la naissance: la proportion des sexes lors de la naissance (nombre de garçons pour 100 filles)
10. Proportion des années d'éducation entre les femmes et les hommes: le nombre d'années scolaires moyennes pour les femmes de plus de 25 ans est divisé par le nombre moyen d'années scolaires pour les hommes de plus de 25 ans
11. Taux de participation au travail entre les femmes et les hommes: c'est la valeur d'estimation obtenue en divisant le rapport de population des femmes de plus de 15 ans qui exercent des activités économiques par le rapport de population des hommes de plus de 15 ans qui exercent des activités économiques.

【Texte original】 (le chiffre indique le numéro d'article)

1. UN Femmes. Base de données globale sur VAX. Retenues le 4 février 2021, à partir de <https://evaw-global-database.unwomen.org/en>
2. id.

3. Statistique de l'OCDE. Base de données du genre, des institutions et du développement (GID-DB) 2019 : Intégrité physique limitée. Retenue le 4 février 2021, à partir de <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=GIDDB2019>
4. UNDP (2020). *Rapport sur le développement humain 2020*.
5. id.
6. id.
7. Département d'Etat des Etats-Unis (2020). *Rapport sur la traite des personnes*.
8. Banque mondiale (2020). *Les femmes, les affaires et la loi* .
9. Japon : droit civil, Australie : acte de mariage 1961, Philippines; 5eme article du code familial et 6 pays africains : UNICEFF. Profils CRVS, retenus le 4 février 2021 à partir de <https://data.unicef.org/crvs/>
10. UN. Collection des traités, retenue à partir du 4 février 2021 à partir de https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-8&chapter=4&lang=en
11. Femme en paix. Mise en œuvre WPS, retenue du 4 février 2021 à partir de <http://www.peacewomen.org/member-states>
12. AU. Liste des pays qui ont signé et ratifié et accédé au protocole de la charte africaine sur les droits du peuple et les droits des femmes en Afrique, retenue du 4 février 2021 à partir de <https://au.int/sites/default/files/treaties/37077-sl-PROTOCOL%20TO%20THE%20AFRICAN%20CHARTER%20ON%20HUMAN%20AND%20PEOPLE%27S%20RIGHTS%20ON%20THE%20RIGHTS%20OF%20WOMEN%20IN%20AFRICA.pdf>
13. Banque mondiale. Revenu national par personne, retenu du 4 février 2021 à partir de <https://data.worldbank.org/indicator/NY.GNP.PCAP.CD?view=chart>
14. Institut de Goergetown pour les femmes, la paix et la sécurité (2020). *Indice des femmes, de la paix et de la sécurité 2019/2020*
15. UNDP. *Rapport sur le développement humain 2020*.
16. id.
17. Forum de l'économie mondiale (2019). *Rapport sur l'écart des sexes dans le monde 2020*
18. OCDE. Indice des institutions sociales et du genre, retenu du 4 février 2021 à partir de <https://www.genderindex.org/country-profiles/>
19. Forum de l'économie mondiale (2019). *Rapport sur l'écart des sexes dans le monde 2020*
20. UNDP. *Rapport sur le développement humain 2020*
21. id.
22. Institut de Goergetown pour les femmes, la paix et la sécurité (2020). *Indice des femmes, de la paix et de la sécurité 2019/2020*
23. Sachs, J., Schmidt-Traub, G., Kroll, C., Lafortune, G., Fuller, G., Woelm, F. (2020). *Les objectifs du développement durable et Covid 19. Le rapport sur le développement durable 2020*. Cambridge : Presse de l'université de Cambridge.
24. id.
25. id.
26. id.

